



Tour de France cycliste pénitentiaire : le Fonds de Garantie reçoit 19 000 euros pour les victimes de la part des détenus

Le Premier Tour de France Cycliste Pénitentiaire s'est achevé ce midi au stade Charléty après un parcours de près de 2400 km.

A l'issue de cette ultime étape, **les détenus ont remis au Fonds de Garantie un chèque** représentant le résultat de leurs efforts durant ces 10 jours. Ce sont donc **19.000 euros** qui lui ont été remis **pour l'indemnisation des victimes**. Ces fonds proviennent d'une récompense des deux sponsors que sont AMF Assurances et BFM pour les kilomètres parcourus et d'une participation volontaire des détenus eux-mêmes au profit des victimes.

Cette initiative, ainsi que les efforts consentis pendant le Tour témoignent d'une véritable volonté de réinsertion. François WERNER, directeur général du Fonds de Garantie et tous les personnels de celui-ci remercient la direction de l'administration pénitentiaire et toute l'équipe d'organisation pour cette manifestation unique.

Créé en 1951, le Fonds de Garantie exerce une mission d'intérêt général : l'indemnisation des victimes d'infractions, d'attentats ou bien encore les victimes d'accidents de la circulation provoqués par des personnes non assurées ou inconnues ainsi que les véhicules incendiés.

A ce titre, **en 2008, il a ouvert près de 75 000 dossiers et réglé 456 millions d'euros d'indemnités** aux victimes, financés par un prélèvement sur les contrats d'assurance. Le Fonds de Garantie ne reçoit pas d'argent de l'Etat et demande, après l'indemnisation des victimes, aux auteurs d'infractions le remboursement de son avance.

Le Fonds de Garantie est également en charge du Service d'Aide au Recouvrement des Victimes.